

# Conditions de garantie\* – 706 Online B.V.

## 1. General

Cette garantie s'applique aux clients résidant aux Pays-Bas et en Belgique. La période de garantie commence à la date de livraison.

## 2. Période de garantie par type de produit

La durée de la garantie dépend du type de chaise et de son utilisation :

- **Garantie de 15 ans**

Applicable aux sièges de bureau Therapod, NPR et EN, à l'exception du modèle Manager XL (EN), et basé sur une utilisation quotidienne normale (jusqu'à 8 heures par jour). La durée de garantie sera proportionnellement plus courte en cas d'utilisation intensive.

- **Garantie de 5 ans**

S'applique à :

- Chaises conçues pour un usage intensif (capacité de charge > 160 kg).
- Chaises de la sélection Économique.
- Chaises de travail.

- **Garantie de 2 ans**

Pour les chaises destinées à un usage intensif ou 24 heures sur 24 (par exemple dans les salles de contrôle) et toutes les autres chaises de la collection 706 Seating Group.

**Attention:** si une période de garantie différente est indiquée dans le catalogue, cette période s'applique.

## 3. Conditions pour bénéficier de la garantie

- Vous aurez besoin de la facture originale comme preuve d'achat.
- 706 Online B.V. ne donne aucune garantie sur les matériaux livrés par le client lui-même.

## 4. Signaler des plaintes ou des dommages

Pour traiter une plainte ou une réclamation, nous vous demandons de fournir les informations suivantes :

Une description claire du problème ou du défaut.

- Le numéro de modèle de la chaise.
- Le numéro de commande.
- Une ou plusieurs photos claires du problème.
- Remarque : Une photo claire du dessous du siège avec l'autocollant de date clairement visible.

Une fois ces informations complètes reçues, nous déterminerons si le défaut est couvert par la garantie. Notre service après-vente pourra, si nécessaire, résoudre le problème en concertation avec le revendeur ou l'utilisateur final.

---

### **Ceci n'est pas couvert par la garantie :**

- Usure normale, notamment au niveau des roues, du revêtement ou des ressorts à gaz.
- Dommages dus à une mauvaise utilisation, un montage, un stockage ou un nettoyage inappropriés avec des produits inappropriés.
- Rayures, bosses ou dommages causés par des chutes ou des impacts.
- Utilisation en extérieur ou dans des zones humides (comme les salles de bain).
- Dommages indirects ou consécutifs.

### **Capacité de charge maximale par modèle**

- Série CS, EN et A – jusqu'à 110 kg
- Chaises à mécanisme D109 – jusqu'à 125 kg
- Modèles NPR – 125 ou 160 kg, sauf si équipées d'un vérin à gaz biphasé.
- Manager XL et B1 – jusqu'à 200 kg

---

*\* À partir de la date de production du 1er janvier 2025*